



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la
formation, de la jeunesse et
de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Fédération syndicale SUD
Madame Cora Antonioli
Présidente de l'AVMG
Monsieur Gilles Pierrehumbert
Président de la SVMS
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

Lausanne, le 5 juillet 2021

Votre lettre du 10 juin 2021

Madame la Présidente, chère Madame,
Monsieur le Président, cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre mentionnée en référence, qui a retenu ma meilleure attention.
Voici les éléments de réponse que je puis vous apporter.

Comme j'ai déjà eu le loisir de le signaler, en ce qui concerne le projet de nouvelle Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité, le dispositif ne prévoit pas, à ce stade, de consultation des conférences des maîtres ou des associations syndicales. Une consultation au sens large sera par contre organisée en 2022, laquelle permettra à tous les acteurs concernés de prendre position sur ce projet.

Pour ce qui relève du calendrier des opérations, celui-ci a été établi par les autorités fédérales compétentes, en coordination avec les agendas de l'ensemble des cantons : il ne m'appartient donc pas de réclamer un délai supplémentaire pour telle ou telle autre phase du processus en cours.

Espérant que ces éléments sauront répondre à vos interrogations, je vous adresse, Madame la Présidente, chère Madame, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes cordiales salutations.

Cesla Amarelle